



Manduel
VILLE DE MANDUEL

**Commune de MANDUEL
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Déclaration de projet du nouveau cimetière
emportant mise en compatibilité
n°1 du plan local d'urbanisme**

L'ouverture d'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal modifié n°120/2023 en date du 19/05/2023.

Elle se déroulera :

**du mardi 20 juin 2023 à 9h au jeudi 20 juillet 2023 17h
au bureau de l'urbanisme de Manduel
15 cours Jean Jaurès - 30129 MANDUEL
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Durant cette période, toute personne pourra consulter, en mairie, le dossier d'enquête publique portant sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel. Le dossier sera, également, consultable sur le site internet de la ville : www.manduel.fr rubrique : Urbanisme - Réglementation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public au bureau de l'urbanisme de Manduel,
- par courrier à :

**Monsieur le commissaire enquêteur
Déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en
compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme
de la commune de Manduel
Hôtel de ville - CS 20014
30129 MANDUEL**

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.mec1@manduel.fr

Toute personne pourra, par courrier postal, à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale du dossier de l'enquête auprès de la mairie de MANDUEL (bureau de l'urbanisme).

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées au bureau de l'urbanisme, le :

**Mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 11 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
Jeudi 20 juillet 2023 de 14h00 à 17h00**

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel.

Le rapport et les conclusions seront disponibles et consultables au bureau de l'urbanisme durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Manduel, le 19 mai 2023
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT**

**Le Réveil
du Midi**

JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

43 Boulevard Gambetta
30000 NIMES
04.66.76.18.90 - 04.66.76.18.91
www.lereveildumidi.com

**Atteste avoir reçu la présente
annonce pour une parution
dans le Journal N° 2780
Du 02/06/2023 au 08/06/23
Le 22/05/2023**

Important : Cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée



Manduel
VILLE DE MANDUEL

**Commune de MANDUEL
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Déclaration de projet du nouveau cimetière
emportant mise en compatibilité
n°1 du plan local d'urbanisme**

L'ouverture d'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal modifié n°120/2023 en date du 19/05/2023.

Elle se déroulera :

**du mardi 20 juin 2023 à 9h au jeudi 20 juillet 2023 17h
au bureau de l'urbanisme de Manduel
15 cours Jean Jaurès - 30129 MANDUEL
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Durant cette période, toute personne pourra consulter, en mairie, le dossier d'enquête publique portant sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel. Le dossier sera, également, consultable sur le site internet de la ville : www.manduel.fr rubrique : Urbanisme - Règlementation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public au bureau de l'urbanisme de Manduel,
- par courrier à :

**Monsieur le commissaire enquêteur
Déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en
compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme
de la commune de Manduel
Hôtel de ville - CS 20014
30129 MANDUEL**

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.mec1@manduel.fr

Toute personne pourra, par courrier postal, à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale du dossier de l'enquête auprès de la mairie de MANDUEL (bureau de l'urbanisme).

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées au bureau de l'urbanisme, le :

**Mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 11 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
Jeudi 20 juillet 2023 de 14h00 à 17h00**

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel.

Le rapport et les conclusions seront disponibles et consultables au bureau de l'urbanisme durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Manduel, le 19 mai 2023
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT**

 **Le Réveil
du Midi**
JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

43 Boulevard Gambetta
30000 NIMES
04.66.76.18.90 - 04.66.76.18.91
www.lereveildumidi.com

**Atteste avoir reçu la présente
annonce pour une parution
dans le Journal N° 2783
Du 23/06/2023 au 29/06/23
Le 22/05/2023**

Important : Cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée